

certain que ces personnes ne pouvaient pas aller à d'autres endroits. Cependant, depuis que les pensions sont versées à tous sans égard aux moyens du particulier et qu'elles sont payées de droit, un plus grand nombre de gens aimeraient et pourraient voyager.

Voici ce que je veux demander au ministre: Accorde-t-on maintenant à quelque personne que ce soit un régime particulier d'après son degré d'invalidité, lui permettant de quitter le pays et de recevoir quand même sa pension? Dans le cas de l'affirmative, combien de personnes jouissent de ce régime?

Ma deuxième question est celle-ci: Le ministre nous dira-t-il de nouveau quelles considérations d'ordre économique font conclure au Gouvernement qu'il est impossible de verser des pensions à des personnes ne vivant pas au pays? Ces personnes peuvent avoir vécu au Canada pendant 70 ans. Elles ont traversé des difficultés dans notre pays et méritent considération. Ce sont là deux questions précises auxquelles je voudrais obtenir réponse.

Une voix: Adopté!

M. Knight: Non, le crédit n'est pas adopté. Le ministre va-t-il répondre?

L'hon. M. Martin: La réponse à la première question est "non". Quant à la seconde question, je dirai qu'il y a d'abord les difficultés d'ordre administratif. D'après les demandes qu'on nous a déjà soumises, il nous en coûterait au moins 10 millions. Il se présente des cas... Il y a celui d'un membre de la Chambre, qui n'est pas ici en ce moment. Nous connaissons tous ce cas. Mais il nous faut tenir compte des obligations générales de l'administration. En outre, selon moi, et c'est sans doute l'avis de la majorité, il ne paraîtrait pas bon...

M. Knight: ... "bien..."

L'hon. M. Martin: ... d'accorder un traitement de faveur à ceux qui vont vivre en Floride. Je ne leur reproche pas d'aller en Floride,—j'y suis allé moi-même,—mais je dis que cela ferait mauvais effet. En outre, comme l'a dit le député de Macleod, il s'agit d'un régime à participation, du moins en partie. Tant que le bénéficiaire touche des prestations, le principe de la participation s'applique. Le titulaire de la pension de vieillesse continue, en acquittant la taxe de vente, à contribuer à la pension qu'il reçoit.

M. Quelch: Espérons que vous allez supprimer la taxe de vente.

L'hon. M. Martin: Ça, c'est une autre affaire! Voilà donc les motifs dont s'inspire la ligne de conduite que j'ai mentionnée.

[M. Knight.]

M. Knight: Le dernier argument qu'a invoqué le ministre est sans doute valable: le pensionné fournit sa quote-part à la pension qu'il touche. Mais je n'en dirais pas autant de la déclaration vague du ministre,—je ne m'occuperai pas de la grammaire,—qui dit que cela ne paraîtrait pas bon. Les questions ne m'intéressent pas uniquement parce qu'elles ne paraissent pas bonnes, ou bien. Le ministre dit qu'il y a quelque chose qui ne paraîtrait pas bon; mais j'aimerais une meilleure raison que cela.

L'hon. M. Martin: C'était une raison accessoire.

M. Knight: C'est pourquoi j'ai introduit dans ma question le mot "économique".

L'hon. M. Martin: C'est une meilleure façon de l'énoncer.

M. Knight: Pour ce qui est de cela, je pense que le ministre répond en partie à la question.

M. Hansell: Monsieur le président, je ne veux pas poursuivre le sujet plus longtemps. Je n'aime pas cette question de bon ou de mauvais effet. Je conçois que si un essaim de septuagénaires millionnaires, qui bénéficient de l'assistance-vieillesse allait en Floride, cela ferait mauvais effet. J'ignore si ce serait bien. Cependant, il faudrait assurément établir un règlement qui ferait une distinction en faveur de ceux qui ont pour eux quelques circonstances atténuantes. La santé en est une. L'exemple d'une autre est ce monsieur qui est allé se marier là-bas. On pourrait peut-être avoir recours à l'évaluation des ressources. Peu m'importe la façon dont on s'y prendra pourvu qu'on trouve moyen d'établir une distinction entre ceux qui sont obligés d'y aller, ou qui croit être suffisamment justifiés de le faire, et ceux qui vont là-bas uniquement pour s'amuser. J'avoue qu'il peut y avoir une différence entre les deux cas mais certes il devrait y avoir moyen d'accorder la pension à ceux qui croient être obligés de vivre à l'étranger ou disposent en leur faveur de quelques circonstances atténuantes particulières.

Je prie de nouveau le ministre de prendre la chose en considération. Pour ce qui est de l'effet aux yeux du public, il n'est pas bon que beaucoup de gens aillent là-bas sans y être obligés; mais les cas que j'ai mentionnés sont typiques. Les gens diraient sûrement: "Mais oui, qu'on lui verse la pension." Ce qui fait bon effet, c'est de la verser.

M. Nicholson: Les gestes du ministre me portent à croire qu'il ne sait pas du tout de quoi je vais parler. Je voudrais que le ministre reçoive plus d'appui de ses collègues du cabinet, surtout en ce qui concerne les